

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 12 février 2021 à 20h00
COMPTE RENDU tenant lieu de PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 6 février 2021

Affichée : le 6 février 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 2

Absent excusé : 0

Absent : 0

L'an deux mil vingt et un, le douze février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mmes Claire LASSEUR, Marie-Christine ROUDET, MM. Patrick FERRAND, Christophe PRUDHOMME, adjoints, M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Gilles CHAVANT, M. Romaric CHAVANT, M. Raphaël COMTE, M. Christophe DELMAS, Mme Margaux DROOGMANS, M. Daniel GIMENEZ, Mme Aurélie NICOD

Absents avec procuration : M. Michel LAURENT donne procuration à M. Gilles CHAVANT, Mme Stéphanie RUIZ donne procuration à M. Daniel GIMENEZ.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : M. Patrick FERRAND

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire. Il donne lecture des pouvoirs donné par : M. Michel LAURENT et Mme Stéphanie RUIZ.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 05/12/2020.

Monsieur Charles FERRAND, maire, annonce le retrait de l'ordre du jour du point 5. « Taux des impôts directs locaux ».

1. Cimetière : demande subvention auprès du conseil départemental

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune, donne lecture des éléments proposés par la commission bâtiments :

- accessibilité P.P.M.R., la commission accorde une préférence unanime pour des allées restreintes à 1 m 30 de largeur, suffisante pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. La solution en enrobé, qui nécessiterait la création de puit perdus, n'est pas privilégiée et le bitume est jugé peu esthétique,
- allées en gravier concassé chaulé et plus encore les éléments alvéolaires type nids d'abeilles retiennent l'attention de la commission ; ils sont également moins coûteux et laissent l'eau s'infiltrer,
- La commission propose aussi d'installer deux nouveaux points d'eau.

Monsieur le maire rappelle que la création d'un caveau ossuaire fait partie des points règlementaires à atteindre.

La commission estime qu'un caveau 4/6 places serait suffisant.

Un prestataire a fait une offre compétitive, mais ceci n'est pas dans le périmètre des dépenses subventionnables.

Il s'ensuit un débat au cours duquel plusieurs points émergent :

- M. Gilles CHAVANT fait remarquer qu'il n'a jamais été pratiqué comme aujourd'hui. D'une part, on prépare d'abord le budget, et d'autre part, ce n'est pas à la commission de décider.
- M. le maire indique que les commissions ont été ouvertes à tous les élus et qu'il appartient maintenant au conseil municipal de décider.
- M. Patrick FERRAND rappelle qu'il a été procédé ainsi pour les travaux de l'école, en septembre pour la demande de subvention, en octobre pour le choix des entreprises. C'est aussi, suite à la commission budget et à la partie formation incluse, le choix d'une autre approche sur la conception du budget.
- Mme Claire LASSEUR insiste sur le fait que les commissions, ouvertes à tous, permettent un tour de table et de dégager les tendances sur les projets.
- M. Daniel GIMENEZ s'assure que le vote qui va suivre concerne bien uniquement la demande de subvention et que le choix des entreprises sera fait ultérieurement.

M. Charles FERRAND, maire, le confirme et présente les sommes en jeu

Points d'eau :	1 296.80 € H.T.
Allées Eco Gravel :	13 453,60 € H.T.
Dépense prévisionnelle subventionnable :	13 453.60 € H.T.

Taux de subvention, selon l'indice de richesse : 45%

Montant attendu : 6 054.12 €

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur cette demande de subvention :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

2. Voirie : demande subvention auprès du conseil départemental

Monsieur Charles FERRAND, maire de la commune, donne connaissance des éléments proposés par la commission réseaux :

- A la suite des travaux rue de la Gare en 2020, un premier puit perdu et deux grilles ont été installées dans la partie la plus basse de la rue en face du N° 47. En revanche, une réfection complète de la chaussée en revêtement bicouche précédé d'un délimitage des accotements et d'un comblement des creux par des emplois manuels à l'émulsion était prévu en 2020 mais n'a pas été réalisée.

La commission a constaté sur les lieux, et sous la pluie, le problème de l'eau pluviale en provenance de la rue de la Voie ferrée ; l'écoulement suit la pente depuis le N° 247 pour venir s'infiltrer dans la cour d'un riverain juste au carrefour des rues de la Gare et de la Voie Ferrée. Un puit perdu à cet emplacement apporterait une solution efficace.

Des devis ont été établis pour un deuxième puit perdu, alimenté par deux grilles et la réfection de la chaussée rue de la Gare.

M. Gilles CHAVANT rappelle que sur plusieurs années, quinze puits perdus ont été créés sans jamais être subventionnés. Il alerte sur le sujet.

M. le maire propose de demander une subvention dans le cadre de la dotation territoriale du conseil départemental de l'Isère.

Thématique : Voirie.

Dépense prévisionnelle subventionnable : 19 171,53 € HT

Taux de subvention, selon l'indice de richesse : 45%

Montant attendu : 8 627,18 €

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur cette demande de subvention :

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

Sortie de M. Christophe PRUDHOMME durant l'étude du point 3 de l'ordre du jour.

3. Renouvellement contrat déneigement et salage G.A.E.C. des prairies

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'un contrat concernant les travaux de déneigement et de salage de la commune de Longechenal est arrivé à son terme.

Il convient donc aujourd'hui de renouveler ce contrat en y apportant des modifications notamment concernant les prix pratiqués jusqu'ici. Il nous a été proposé la somme de soixante euros hors taxes de l'heure tant pour le déneigement que pour le salage.

Monsieur le maire donne lecture de la proposition de contrat, prévu pour une durée de six ans, avec un taux horaire révisable chaque année. Il est proposé dans le nouveau contrat de passer du taux horaire de cinquante-cinq euros (55 €) de l'ancien contrat à un taux de soixante euros (60 €). Il indique par ailleurs que le coût moyen annuel des prestations de déneigement et de salage sur les trois dernières années est de mil deux cent soixante-quatre euros (1264 €).

M. Raphaël COMTE fait remarquer que ce taux horaire est avantageux pour un travail effectué souvent de nuit et dans des conditions difficiles.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ce nouveau contrat :

Le conseil décide : pour : 13 contre : 0 abstention : 0

Retour de M. Christophe PRUDHOMME dans les débats.

4. Renouvellement convention utilisation bâtiment municipaux, club canin cotois

M. le maire indique que le club canin cotois utilise, pour ses entraînements et diverses manifestations, l'ancien stade de Longechenal ainsi que les vestiaires, bâtiment communal recevant du public. Il informe que la commune effectue les contrôles de sécurités dans le cadre des E.R.P.

Une convention d'occupation du domaine privé communal, à titre précaire et révocable établie le 3 octobre 2015 pour une durée de cinq ans entre la commune et le club canin cotois, comporte une clause de tacite reconduction, article 9 de la convention.

Il n'a été possible de programmer les débats sur cette convention fin 2020, ainsi, compte tenu de la date de cette dernière, à ce jour, la tacite reconduction est acquise.

La convention prévoit une redevance annuelle de mille euros (1000 €) ; une révision de cette redevance en 2016 a fixé son montant à huit cent euros (800 €).

Des échanges ressortent :

- Le coût pour la commune de 10,72 € H.T. pour la vérification des extincteurs et de 115,20 pour la visite de sécurité bisannuelle,
- La remarque de M. Daniel GIMENEZ : l'entretien du terrain est réalisé par le club canin.

Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer sur le maintien de la redevance à huit cent euros (800 €).

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

5. Taux des impôts directs locaux

Point supprimé de l'ordre du jour.

Arrivée de Mme Margaux DROOGMANS.

6. Régime indemnitaire des régisseurs de recettes

Monsieur le maire informe l'assemblée que, suite à la mutation de la secrétaire de mairie, il convient de réorganiser la régie cantine-garderie.

Il rappelle la délibération du conseil municipal du 8 juin 2004 instituant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la cantine et de la garderie périscolaire, la délibération du 20 octobre 2017 nommant la secrétaire de mairie comme régisseur titulaire et Mme Christelle PASSINGE comme régisseur suppléant.

Mme Christelle PASSINGE assurera le fonctionnement de la régie pour le reste de l'année scolaire et sera nommée par arrêté après validation du trésorier principal du Grand Lemps.

Le passage à un traitement par logiciel et paiement en ligne de l'inscription à la cantine et à la garderie est envisagé pour la prochaine rentrée scolaire. Ces nouvelles modalités impliquent la demande auprès

du conseil municipal de supprimer la régie à compter du 7 juillet 2021. L'acte de suppression de la régie résulte d'une décision de l'autorité habilitée à la créer, qui est le conseil municipal.

M. Daniel GIMENEZ indique que cette organisation sera bien plus pratique pour les parents. Mme Aurélie NICOD signale que cela enlèvera beaucoup de pression aux parents, tributaires pour l'instant des horaires d'ouverture du secrétariat.

Il est aussi signalé qu'une communauté de communes voisine a fait le choix d'une mutualisation d'un logiciel d'inscription, ce qui n'est pas encore l'approche de Bièvre Isère.

Il est proposé au conseil municipal de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des produits des repas et de la garderie périscolaire à partir de la fin de la période scolaire 2020/2021 soit le 7 juillet 2021 et d'autoriser monsieur le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier à partir de cette date.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir délibérer :

Le conseil décide : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

M. Gilles CHAVANT indique qu'il ne prendra pas part au vote du point 7.

7. Travaux des saignées de Michenand

M. Christophe PRUDHOMME présente le devis d'un montant de deux mille quarante euros (2 040 T.T.C.) concernant l'entretien des « Saignées de Michenand ».

Ce devis pour l'exécution de ces travaux d'entretien a été établi par M. Stéphane CHAVANT pour l'année 2021.

Il est rappelé au conseil l'historique de l'aménagement concerté avec les communes voisines de BEVENAIS et de LA FRETTE sur ce sujet. Les saignées limitent notamment les risques d'inondation sur la commune.

Le coût de cette dépense sera partagé avec les communes de BEVENAIS et de LA FRETTE.

Il est demandé aux membres de bien vouloir délibérer,

Le conseil décide : pour : 14 contre : 0 abstention : 0

De faire réaliser ces travaux, d'une valeur de 1 700.00 € H.T. soit 2 040.00 € T.T.C. et charge monsieur le maire de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

8. Questions diverses

Mutation de la secrétaire

M. le maire informe le conseil du départ de Mme BARBAGE par mutation dans une commune très proche de son domicile. Cette mutation effective au 01 avril 2021, verra Mme BARBAGE partir vers le 18 mars compte tenu de ses droits à congés.

Plus de 20 candidatures ont été déposées, six ont été retenues pour des entretiens. Après ceux-ci, Mme Christèle POYET a été retenue. Elle sera mise à disposition de la commune de Longechenal dans le cadre des missions temporaires du pôle emploi du C.D.G. 38, qui, compte tenu de sa situation, lui assure un contrat de six mois, avant un recrutement par la commune. Cette mission va permettre son arrivée dès la fin février et un temps de travail en commun avec la secrétaire en poste.

L'arrivée d'une nouvelle secrétaire aura pour conséquences un changement des horaires d'ouverture au public.

Le projet est présenté au conseil. L'ouverture du samedi matin est conservée.

Modification du régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P.

Par la délibération 2018-05 le conseil municipal instituait la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. organisant le régime indemnitaire de la commune de Longechenal conformément à la réglementation en vigueur. La demande de mutation de l'actuelle secrétaire de mairie au 31 Mars 2021 permettra d'organiser l'enveloppe indemnitaire différemment et d'en faire bénéficier à l'ensemble des agents de la collectivité.

Un projet de délibération est proposé à l'étude du comité technique du CDG38. Le projet est présenté au conseil.

Première étape de préparation du budget primitif 2021

Mme Marie-Christine ROUDET présente le compte de gestion 2020, le compte administratif de 2020, ainsi qu'une première mouture du budget de 2021, section fonctionnement, puis section investissement, et l'état de l'endettement en 2021. Dans les échanges des premiers ajustements sont proposés, et divers arguments sur la pertinence d'augmenter ou non les taux communaux d'imposition sont avancés.

Prochaines séances du conseil municipal :

Les dates probables des prochaines réunions : samedi matin 13 mars, et vote du budget jeudi 25 mars à 20h00 en présence de M. le percepteur.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 00h10

